

Partie « INSCRIPTION » - ANNEE 2019/2020

*Informations de l'adhérent(e)



Nom : Prénom :
Date de naissance :
Adresse* :
Code Postal : Commune :
Tel PORT **Important** *: Email :

***Important** : je créé des groupes What app afin de vous envoyer tout au long de l'année des vidéos ou photos de vos enfants pour voir leur évolution et diffuser plus rapidement des informations. Vous pouvez également y communiquer pour du covoiturage... **Envoyer les dossiers au : 15 rue du Bois Coffard 78970 Mezières sur Seine**

Nom et Prénom du Représentant légal de l'adhérent(e) :

Taille de vêtement de l'élève :

Autres talents de l'élève :

Car je peux je lui fais faire des choses en plus lors des spectacles !!

Musiques appréciées (Musique ou titre) :

Cours du Mardi : *(salle Magnet Maison des associations de Villennes)*

17H00: Modern (7/9ans)

Cours du Jeudi *(Salle des Arts de Villennes)*

17H00 : Modern (10/12 ans)

18H00 : Modern Street (11/13 ans) Niveau 1

19H00 : **Nouveau !!!** cours de Bachata Adultes début/inter

Cours du Vendredi salle de Danse *(Complexe Sportif de Villennes)*

17H00 : Eveil Modern (4/6 ans)

17H45 : Modern (6/7 ans)

18H30 : Zumba Fitness ados adultes

- 19H15: Street Dance Niveau 2
- 20H15 : Danse Modern ado/adulte (1H)

INFORMATIONS POUR LES COURS

Votre premier engagement est de bien vouloir **respecter les tenues vestimentaires adaptées à la danse** (leggings, short ou jogging avec un tee shirt ou débardeur, pieds nus ou chaussettes) permettant la liberté de mouvement et le control de la posture par le professeur.

Votre deuxième engagement est **d'être présent régulièrement en cours** si vous vous êtes inscrit pour participer au spectacle de fin d'année. De prévenir le professeur en cas d'absence, sous peine d'être retiré du spectacle ou de certains tableaux ; ceci pour le bien de l'élève lui même mais du groupe aussi.

Lu et approuvé le : Signature :

Partie « COTISATION » - ANNEE 2019/2020

Je souhaite un reçu de paiement

Nom :	
Prénom :	J
Age :	Catégories :
Date d'inscription :	

Cours	TARIF	A PAYER	
		Chèque	Espèce
1 cours par semaine	249€		
2 cours par semaine	420€		
Accès illimités à l'ensemble des cours mais dois	510€		
Cours des 4/5 ans et 6/7 ans du Vendredi	204€		
Zumba (accès aux 2 cours Villennes et Poissy)	180€		
Costumes : (l'ensemble des costumes qui leurs appartiendront)	40€ : 4/6 ans et 6/7 ans 50€ : 7/9 ans du mardi 50 : 10/12 ans du jeudi 50€ : Street 1 58€ : Modern et Street 2 /3 adultes du vendredi		
	TOTAL	_____ euros	

-Chèque(s) à l'ordre de **Danceline** : possibilité de régler en 3X, : **Merci d'arrondir le montant des chèques svp ...**

-Les Chèques seront encaissés le 5 de Chaque mois !!

-Attention !!! : pour les règlements en **Espèce** Merci de signer obligatoirement la lettre d'engagement qui suit :

***Lettre d'engagement Pour les règlements en espèces**

*Le règlement des cours en espèces est autorisé, si et seulement si, la personne s'engage à régler la totalité avant **le 31 Décembre** de l'année scolaire engagée, moyennant au moins $\frac{1}{4}$ de la somme totale par mois Passer cette date, le professeur de danse n'aura plus l'autorisation d'accepter l'élève en cours de danse, sous aucun prétexte (pour raison d'assurance).*

Mr/Mme.....atteste avoir bien pris connaissance des conditions de règlements en espèce des cours de danse et s'engage à régler la totalité des cours de danse avant fin décembre de l'année scolaire : 2019/2020 .

Le :

*Signature
(précédé de « lu et Approuvé »)*



Bulletin d'inscription – Année 2019/2020

MODALITES D'INSCRIPTION

CETTE PAGE EST A GARDER POUR L'ADHERENT(E)

Toute inscription ou ré-inscription ne sera effective qu'avec un dossier complet, c'est-à-dire :

1. Une partie « **INSCRIPTION** » / « **AUTORISATIONS** » / « **COTISATION** » remplie, datée et signée par l'adhérent et/ou son représentant légal pour les mineurs. La cotisation annuelle est obligatoire. **Son règlement sera fractionné à la demande de l'adhérent. (Chèques, espèces, coupons ANCV, pour les allocataires de la CAF fournir le formulaire si vous SOUhaitez faire usage de l'aide « TEMPS LIBRE » accordée aux familles)**

2. Une partie « **CERTIFICAT MEDICAL** » d'aptitude à la pratique du « **SPORT** » en compétition, même pour les adhérents (es) LOISIRS **Le certificat médical de « non contre-indication » est obligatoire pour pouvoir participer aux entraînements ou à toutes compétitions inscrites au calendrier d'une fédération agréée et ce chaque année. Cf. Art. L.231-2 et L.231-3 code du sport.**

3. Une photo d'identité actualisée si nécessaire. Obligatoire pour toute nouvelle inscription.

Les informations ci-dessus demandées sont indispensables au traitement de votre adhésion. A défaut, la demande de licence ne peut avoir lieu, l'assurance sportive ne serait donc pas validée, l'Association « Danceline » ne pourrait en être tenue responsable. Pour des raisons réglementaires et d'assurance, une licence sera demandée par l'association dès lors que les modalités d'inscription sont respectées, incluant une licence-assurance pendant les séances d'entraînements et en compétition, même pour les adhérents loisirs. Merci de votre compréhension.

INFORMATIONS CONTACTS

La Présidente : Anne Sophie Laforet au 0622029746 Associationdanceline@gmail.com
Adresse postale : 15 rue du Bois Coffard 78970 Mézières sur Seine

Site Internet : www.danceline.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/danceline> et [Poissy Dance Center](https://www.facebook.com/PoissyDanceCenter)

**PAS DE DOSSIER = PAS DE LICENCE = PAS D'ASSURANCE
= PAS D'ACCES AUX COMPETITIONS ET AUX ENTRAINEMENTS MÊME EN LOISIR**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association et à la Fédération Française de Danse. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à **Céline Choquet** responsable du traitement



« AUTORISATIONS » POUR LES MINEURS

Autorisation parentale ou du représentant légal pour les mineurs ou personnes sous tutorat

Je, soussigné(e),
demeurant à
agissant en qualité de : Parent / Tuteur / Autres (préciser)

Autorise/ N'autorise pas mon fils ou ma fille
à quitter seul(e) le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité
(sauf en cas de compétition le soir)
Au delà de 10 minutes avant/après l'entraînement, l'association ne pourra être tenu
pour responsable en cas d'accident.

Autorise/ N'autorise pas toute autre personne à transporter mon enfant dans son
véhicule personnel, à l'occasion des déplacements nécessaires à la pratique de la danse
et enlève toutes responsabilités aux accompagnateurs en cas d'accident survenant lors
des déplacements.

Autorise/ N'autorise pas tout dirigeant ou responsable de **Danceline**. à donner en
nom, lieu et place toute autorisation nécessaire pour tout acte médical ou chirurgical
qui, le cas échéant, serait à effectuer en urgence par le corps médical

J'ai la possibilité d'accompagner des jeunes pour spectacle
 Les parents interlocuteurs privilégiés

Prénom NOM : **Prénom NOM** :
Tel. Port. **Mère** : Tel.Port.**Père** :

Lu et approuvé le : Signature :

POUR TOUS LES ADHERENTS

Personne à prévenir en cas d'urgence :
Tel. Dom. : Tel. Port. :

Autres Renseignements (facultatif) :

Avez-vous un compte Facebook ? - Rejoignez-nous -

Oui **Non**
Les responsables de l'association peuvent m'informer des évènements du club par mail
 Oui Non

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur de l'association.
 Oui Non

J'autorise ma diffusion photographique à caractère purement sportif sur les
adhérents de l'association, lors des entrainements ou des spectacle pour illustrer un
article à des fins de communication

Je n'autorise pas ma diffusion photographique à caractère purement sportif sur les
adhérents de l'association, lors des entrainements ou des spectacles pour illustrer un
article à des fins de communication

Lu et approuvé le : Signature :

RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Article 1 : Les cotisations sont payables en Septembre de chaque année, ou échelonnées sur 3 mois, le dernier paiement devant être fait en décembre de l'année en cours. La cotisation de l'Association et les cotisations spécifiques aux activités doivent être réglées pour pouvoir participer à ces activités.

Article 2 : Aucun remboursement ne sera accepté sauf pour maladie grave justifiée par certificat médical d'un médecin spécialiste et au prorata du temps restant de l'année en cours. En cas de grossesse, les adhérentes pourront bénéficier d'un report de leurs cotisations sur l'année suivante au prorata de leurs cours manquants, l'année en cours ne pouvant être remboursée.

Article 3 : Un certificat médical est exigé pour chaque discipline effectuée.

Article 4 : pas de cours pendant les vacances scolaires.

Article 5 : Les cours se font en tenue adaptée pour la pratique de la danse ou de la gymnastique (jeans, jupe, tenues trop dénudées.....sont interdits)

Article 6 : les spectacles de fin d'année ne sont pas obligatoires **mais l'engagement de l'élève en début d'année d'être présent à ces spectacles entraîne la présence aux cours et aux répétitions générales et l'investissement maximum jusqu'au bout, les absences déstabilisant les chorégraphes et les autres élèves.**

Article 7 : Un budget costume pour les spectacles sera demandé, payable d'avance, en cours d'année, pour chaque activité suivie (aucun bénéfice n'est fait sur les costumes et les prix sont négociés au maximum au sein de plusieurs magasins). Un justificatif peut être demandé.

Article 8 : En cas de perte des costumes, l'élève **ne pourra plus participer aux spectacles**, sauf si le rachat des costumes conformes aux originaux est accepté par l'élève et ou par ses parents.

Article 9 : En cas d'absences répétées (**3 absences consécutives et/ou trop d'absences dans le trimestre**), et pour la bonne évolution de l'ensemble des élèves, le professeur se donne le droit de retirer l'élève des spectacles de fin d'année (les frais de costumes ne seront pas remboursés).

Article 10 : Les places des spectacles de fin d'année sont payantes pour tous, y compris les parents d'élèves, (sauf les élèves bien entendu). Les théâtres sont loués très cher, donc une participation minimum est demandée aux familles, (le reste étant pris en charge par l'Association). Les places sont payables d'avance, sur ticket justificatif.

Article 11 : L'association n'est pas responsable des accidents et des vols qui pourraient survenir dans la pratique des activités sportives. IL est recommandé de prendre une assurance individuelle personnelle et multirisques.

Article 12 : Les locaux étant propres à l'arrivée des élèves, il leur est demandé de ramasser leurs papiers de goûter, les bouteilles d'eau et de ne pas oublier leurs affaires personnelles par respect pour tout le monde. Il est demandé aux parents de bien vouloir faire de la prévention auprès de leurs enfants. Merci.

Date :

Lu et approuvé :

SIGNATURE :